

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 8 mai 2013, à 20 heures, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Raymond Arel	Saint-David
Yvon Bibeau	Sorel-Tracy (représentant désigné)
Solange Cournoyer	Sainte-Victoire-de-Sorel
Lise Couture	Saint-Ours (représentante désignée)
Louis R. Joyal	Yamaska
Charles Lachapelle	Saint-Gérard-Majella
Pierre Lacombe	Sainte-Anne-de-Sorel
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont absents :

Réjean Dauplaise	Sorel-Tracy
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière, M<sup>me</sup> Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications et M. Mario Dion, directeur de l'aménagement.

---

NOTE : À 18 h 30, les membres réguliers du Conseil de la MRC se réunissent en comité général de travail.

---

2013-05-102 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Pierre Lacombe

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Report des sujets inscrits aux points 13 et 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

2013-05-103     **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 10 AVRIL 2013**

Il est proposé par :                     M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par :                             M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 10 avril 2013 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

2013-05-104     **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 1<sup>ER</sup> MAI 2013**

Il est proposé par :                     M. le Conseiller régional Louis R. Joyal  
Appuyé par :                             M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 1<sup>er</sup> mai 2013 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

2013-05-105     **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 22 MARS 2013**

Il est proposé par :                     M. le Conseiller régional Pierre Lacombe  
Appuyé par :                             M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Solange Cournoyer

Que le procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique du 22 mars 2013 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 31 JANVIER 2013**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) du 31 janvier 2013.

---

2013-05-106     **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par :                     M. le Conseiller régional Raymond Arel  
Appuyé par :                             M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 10 avril 2013 au 8 mai 2013 et totalisant 728 222,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Denis Marion présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé en tant que représentant de la MRC depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

○ Comité régional de la famille (CRF)

M. Marion précise, qu'en l'absence de M. Gravel, il fera le compte rendu de la réunion du CRF qui a eu lieu le 9 avril dernier et au cours de laquelle il a entre autres été question des sujets suivants :

- État d'avancement de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);
- Plan d'action du Guide du logement;
- Chemin du poisson jaune, chacune des écoles participantes a procédé à l'élaboration de son projet et les poissons ont été dessinés sur les voies publiques.

○ Comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC)

M. Marion signale que la dernière rencontre de ce comité a entre autres porté sur les sujets suivants :

- État d'avancement des rapports de chacune des municipalités et de la MRC pour l'An 3;
- Prise de renseignements en vue du renouvellement du schéma de couverture de risques en sécurité incendie dont l'échéance est prévue le 17 avril 2014 (vérification des délais et des nouvelles exigences, le cas échéant);
- Ébauche d'une nouvelle stratégie en sécurité civile qui permettrait de sauver des coûts lors de l'élaboration des mesures d'urgence dans les municipalités locales.

M. le Préfet Gilles Salvas présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé en tant que représentant de la MRC depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

- Dernière réunion de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie-Est où il a été question du Plan quinquennal de développement et des orientations de la CRÉ;
- Lancement de *Familles en fête*;
- Journée de l'Écocollectivité qui a eu lieu le 4 mai dernier aux Promenades de Sorel-Tracy pour laquelle il a reçu beaucoup de commentaires positifs.

2013-05-107

### AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 343-2013 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux de la Municipalité de Saint-Aimé.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaires;

Il est proposé par :

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Appuyée par :

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Lise Couture

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 343-2013 de la Municipalité de Saint-Aimé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 181-07  
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

M. le Conseiller régional Claude Pothier donne avis qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC un projet de règlement modifiant le règlement numéro 181-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, sera présenté, pour adoption avec dispenses de lecture, afin d'adapter la fréquence des dépôts des états comparatifs de revenus et dépenses prévue à l'article 8.2 aux dispositions du Code municipal du Québec.

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION ET À  
L'ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ  
RÉGIONAL DES COURS D'EAU**

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert donne avis qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC un projet de règlement relatif à la création et à l'établissement des règles de régie interne du comité régional des cours d'eau sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture.

---

2013-05-108

**OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN  
ARCHITECTURE ET/OU INGÉNIEURIE POUR LA CONSTRUCTION DE  
L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public relatif aux services professionnels en architecture et/ou ingénierie dans le cadre du projet de construction d'un écocentre régional.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres portait sur les services professionnels d'un architecte et/ou ingénierie pour la réalisation et l'élaboration de plans et devis, la rédaction d'un appel d'offres, ainsi que la surveillance des travaux durant la construction d'un écocentre régional;

CONSIDÉRANT que trois firmes ont déposé une soumission à la suite cet appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que les trois soumissionnaires ont reçu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

CONSIDÉRANT l'avis du 7 mai 2013 du comité de sélection indiquant que la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, en l'occurrence Consultants Enviroconseil inc., est conforme aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Charles Lachapelle

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à la firme Consultants Enviroconseil inc. le contrat de services professionnels en architecture et/ou ingénierie dans le cadre du projet de construction de l'écocentre régional au coût de 64 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à sa soumission;
- reconnaît que la présente résolution et les documents d'appel d'offres portant le numéro MRC 1305-003 tiennent lieu de contrat entre les parties, si la condition suivante est respectée dans le délai imparti :

- o fournir, dans les 15 jours qui suivent l'adjudication, une confirmation d'inscription émise par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) attestant que la firme est bien inscrite à la CSST et qu'elle a bien soumis des prévisions salariales pour l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

2013-05-109

**ADOPTION DU RAPPORT SYNTHÈSE DES ACTIONS INSCRITES AU PLAN DE MISE EN OEUVRE DES MUNICIPALITÉS ET DE LA MRC (AN 2) DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2009-04-93, adoptait son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que depuis cette adoption des actions ont été réalisées;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC et les municipalités locales se sont engagées à décrire, dans un rapport annuel, le niveau de réalisation des actions identifiées à l'intérieur des plans de mise en oeuvre, et ce, tout au long de l'application dudit schéma;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales et la MRC ont produit et déposé leur rapport annuel de l'An 2;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel de l'An 2 de la MRC a été adopté le 13 février 2013 (résolution numéro 2013-02-29);

CONSIDÉRANT que l'An 2 correspond à la période du 1er janvier 2010 au 17 avril 2011;

CONSIDÉRANT le rapport synthèse rédigé par la MRC à la suite de la production et du dépôt des rapports annuels de l'An 2;

CONSIDÉRANT que ce rapport synthèse, conformément à l'article 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, doit faire l'objet de l'approbation du Conseil de la MRC avant d'être transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP) et aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT que le comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC), par sa résolution numéro CRSIC-2013-04-009 adoptée le 17 avril 2013, recommande au Conseil de la MRC d'approuver ledit rapport synthèse;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Raymond Arel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Charles Lachapelle

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du CRSIC, adopte le rapport synthèse de l'An 2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise sa transmission au MSP ainsi qu'aux municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

2013-05-110

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU BIOPHARE**

Les membres prennent connaissance de la demande d'aide financière reçue du Biophare concernant son projet intitulé *Insectidote*. Il s'agit d'un projet culturel et éducatif similaire à ceux réalisés les années antérieures en collaboration avec les élèves de la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC contribue depuis plusieurs années au financement de cette activité annuelle du Biophare;

CONSIDÉRANT que les élèves de l'ensemble des écoles primaires de la MRC participent à ce projet culturel et éducatif;

CONSIDÉRANT que les peintures produites par les élèves dans le cadre de ce projet seront exposées de la fin juin à la fin octobre au parc Regard-sur-de-Fleuve à Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que cette exposition constitue un produit touristique pour la région;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC de poursuivre sa collaboration dans le cadre de cette activité;

CONSIDÉRANT le montant prévu au budget 2013 en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Raymond Arel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC octroie une aide financière de 3 000 \$ au Biophare dans le cadre de l'activité culturelle et éducative intitulée *Insectidote*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT COLLECTIF RURAL

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du plan de travail sur le transport collectif rural préparé par M. Guy Sylvain, directeur du Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel.

2013-05-111

## INVESTISSEMENT DE LA MRC POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DU MTQ

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, en vertu de son règlement numéro 197-09 adopté en septembre 2009, a déclaré sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire, excepté les villes de Sorel-Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel, pour la gestion du transport collectif rural;

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu une entente avec un organisme à but non lucratif (OBNL) pour effectuer les services de transport adapté sur son territoire et que cet organisme porte par le fait même le nom de SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL (STACR) DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL (par lettres patentes, Loi sur les compagnies, Partie III);

CONSIDÉRANT que les objectifs du STACR sont, entre autres, de promouvoir, organiser et développer un ou des moyens de transport adapté pour les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite ainsi que de promouvoir, organiser et développer un ou des moyens de transport collectif rural dans la MRC et des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT qu'un comité permanent sur le transport collectif a été créé en vertu de la résolution numéro 2013-03-61, lequel a le mandat de mettre sur pied un service de transport collectif rural;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC, à leur réunion du comité général de travail du 10 avril dernier, ont rencontré deux représentantes de STACR, dont sa présidente Mme Michelle Lacombe Gauthier, lesquelles ont fait valoir la possibilité et la pertinence d'ajouter, au service de transport adapté en place actuellement sur le territoire de la MRC, un service de transport collectif rural accessible à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT qu'un plan de travail a été élaboré par le directeur du STACR, M. Guy Sylvain, pour la mise en place du service de transport collectif rural;

CONSIDÉRANT que, conformément à ce plan de travail, la MRC serait en mesure d'offrir ce service à partir du 1er août 2013;

CONSIDÉRANT la demande d'exploration et de développement d'un service de transport collectif rural formulée par la MRC, conformément au plan d'action de sa Politique familiale;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- autorise le directeur du STACR, M. Guy Sylvain, à soumettre au ministère des Transports du Québec, pour l'année financière 2013, la demande d'aide financière appropriée pour la mise en service du transport collectif rural au montant de 59 000 \$, représentant le double de la part du milieu;
- s'engage à investir dans le cadre de ce projet la somme de 25 000 \$, représentant la première partie de la part du milieu;
- reconnaît que la part des usagers du transport collectif est estimée pour la première année de service à 4 500 \$, représentant la seconde partie de la part du milieu qui totalise 29 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-05-112

**MANDAT AU COMITÉ D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU POUR MENER UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT qu'un comité d'élaboration de la Politique de gestion des cours d'eau a été créé par la MRC en février 2011 (résolution numéro 2011-02-50);

CONSIDÉRANT que le projet de politique a été présenté aux membres du Conseil de la MRC lors de la réunion du comité général de travail du 1<sup>er</sup> mai dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu de mener une consultation publique pour présenter ce projet à l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Lise Couture

Que le Conseil de la MRC mandate le comité d'élaboration de la Politique de gestion des cours d'eau pour mener la consultation publique sur le projet de politique de gestion des cours d'eau en juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-05-113 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL MADA**

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2012-03-87, a autorisé la présentation d'une demande au ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que la capacité d'adaptation des municipalités au vieillissement de la population constituera un enjeu important pour l'avenir de nos communautés;

CONSIDÉRANT que la démarche MADA de la MRC sera réalisée conjointement avec les municipalités du territoire qui désirent mettre en œuvre des actions concrètes pour les aînés de leur territoire;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens cette démarche sera réalisée en complémentarité des politiques familiales et non au détriment de celles-ci;

CONSIDÉRANT que les municipalités désireuses de se doter d'une politique des aînés doivent se regrouper, sous la coordination de la MRC, pour élaborer ensemble une vision régionale et ensuite des visions locales reflétant davantage leurs caractéristiques;

CONSIDÉRANT que l'élaboration de telles politiques permettra de définir un cadre d'intervention à l'égard des aînés;

CONSIDÉRANT la pertinence de créer un comité de travail MADA pour l'élaboration de la vision régionale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Yvon Bibeau  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Solange Cournoyer

Que le Conseil de la MRC nomme les représentants suivants:

<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>
Jacques Renaud	Ville de Saint-Joseph-de-Sorel (conseiller municipal membre du comité régional de la famille)
Anny Savary	CSSS Pierre-De Saurel (chef des programmes de soutien à domicile)
Jan Heinrich	CSSS Pierre-De Saurel (Organisateur communautaire)
Alain Ducharme	Regroupement pour la santé des aînés du Vieux-Sorel (membre de la Table de concertation « Agir pour mieux vieillir »)
Chantale Guérin	Association des aidants naturels du Bas-Richelieu (membre de la Table de concertation « Agir pour mieux vieillir »)
Yves Saint-Michel	Coopérative de Solidarité en entretien ménager du Bas-Richelieu (membre de la Table de concertation « Agir pour mieux vieillir »)
Yolande Houle	Carrefour communautaire L'Arc-En-Ciel (membre de la Table de concertation « Agir pour mieux vieillir »)



Louise Houle	FADOQ/AFEAS (conseillère)
Véronique Massé	MRC de Pierre-De Saurel (coordonnatrice à la Politique familiale)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-05-114

**APPUI AU PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION DE LA FQM**

CONSIDÉRANT que, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

CONSIDÉRANT que la première ministre, M<sup>me</sup> Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la FQM du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

CONSIDÉRANT que l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

CONSIDÉRANT que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences, par exemple pour les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif);

CONSIDÉRANT que l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine, dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT que les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

CONSIDÉRANT que la FQM déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » à la suite d'une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

CONSIDÉRANT qu'en 2010, la FQM réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

CONSIDÉRANT le momentum politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Lise Couture

Que le Conseil de la MRC demande au gouvernement du Québec :

- de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;
- de confirmer, dans cette loi-cadre, l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la première ministre, M<sup>me</sup> Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité et au président de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2013

Les membres prennent connaissance des états financiers de la MRC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013.

---

### EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres font l'analyse de la correspondance reçue.

2013-05-115

### ACCEPTATION DE L'OFFRE DE PARTENARIAT DU FESTIVAL DE LA GIBELLOTTE

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier reçue dans le cadre de la 36<sup>e</sup> édition du Festival de la gibelotte;

CONSIDÉRANT la dimension touristique de ce festival qui aura lieu du 5 au 13 juillet 2013;

CONSIDÉRANT la visibilité promotionnelle de ce festival à la grandeur du Québec;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC accepte l'offre de partenariat financier du Festival de la gibelotte au montant de 250 \$ et autorise M. Denis Boisvert, directeur général, à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

2013-05-116 **APPUI CONCERNANT LA RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC**

Les membres prennent connaissance de la résolution de la MRC Robert-Cliche concernant le manque d'information relatif à la reconduction du Programme d'aide financière aux MRC (référence : résolution numéro 5032-13).

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC, en appui à la MRC Robert-Cliche, demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, de faire connaître le plus rapidement possible aux MRC du Québec ses intentions à l'égard du Programme d'aide financière aux MRC.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la députée de Richelieu, M<sup>me</sup> Élane Zakaïb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

2013-05-117 **APPUI AU PROJET D'ÉVALUATION PATRIMONIALE DES ÉDIFICES SINCENNES & MCNAUGHTON**

CONSIDÉRANT que le comité régional culturel, à sa réunion du 27 février 2013, a résolu d'adresser une lettre d'appui à la Ville de Sorel-Tracy concernant son projet d'évaluation patrimoniale des édifices Sincennes & McNaughton situés au 2, rue Charlotte et au 88, rue de la Reine;

CONSIDÉRANT que ces deux édifices ont été identifiés comme ayant une possible valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT que, selon les informations contenues dans le document de travail présenté aux membres du comité régional culturel, l'un de ces édifices semble être une des constructions les plus anciennes à subsister à Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que ces édifices pourraient être les derniers témoins tangibles des chantiers maritimes de cette époque dans la région;

CONSIDÉRANT la pertinence d'évaluer la valeur patrimoniale de ces bâtiments compte tenu des programmes gouvernementaux d'aide financière qui pourraient être disponibles pour la réalisation de projets patrimoniaux dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Sorel-Tracy;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Solange Cournoyer

Que le Conseil de la MRC, tout comme le comité régional culturel, appuie la Ville de Sorel-Tracy dans son projet d'évaluation patrimoniale des édifices Sincennes & McNaughton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

2013-05-118 **CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Charles Lachapelle

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

2013-05-119 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU PARSIS**

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2010, la Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie-Est s'est vu confier par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) le mandat d'établir un partenariat formel avec l'ensemble des partenaires concernés par le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin d'assurer la cohérence des actions et d'établir une vision commune des partenaires;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) a été élaboré et adopté en octobre 2012 par le conseil d'administration de la CRÉ Montérégie-Est;

CONSIDÉRANT que le PARSIS a comme objectifs d'améliorer les conditions de vie des personnes et des familles en situation de pauvreté, de susciter l'innovation sociale en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'assurer la concertation et la mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT que le MESS a validé en décembre dernier le PARSIS;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été, tout récemment, signée par la CRÉ Montérégie Est et le MESS pour la mise en œuvre du PARSIS (2012-2015) et pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

CONSIDÉRANT qu'un triumvirat (alliance supralocale) a été élaboré pour la mise en œuvre du PARSIS;

CONSIDÉRANT que le Centre de santé et de services sociaux (CSSS), la Corporation de développement communautaire (CDC) et la MRC ont été conviés à former ce triumvirat;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2013-04-87, a nommé ses deux représentants au sein de cette alliance supralocale;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu de signer l'entente mettant sur pied l'alliance supralocale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet, M. Gilles Salvas, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

2013-05-120 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Yvon Bibeau  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Charles Lachapelle

Que la séance soit levée à 21 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Gilles Salvas, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière